

## Dossier pédagogique

# Toto et ses soeurs

### Carte d'identité

Toto et ses sœurs

Roumanie – 2014

Documentaire 1h34

Réalisateur : Alexander Nanau

VO roumain sous-titrée français

**Grand prix du jury au 27e festival Premiers plans d'Angers**

**Vainqueur de l'objectif d'Or du festival international  
du film documentaire Millenium**



### Sommaire

Synopsis du film	Page 2
Les protagonistes du documentaire	Page 2
<b>I. Préparer la projection du film</b>	Page 3
Avertissement	Page 3
Thématiques abordées	Page 3
Repères	Page 3
Chiffres	Page 4
Éléments de contexte	Page 4
Définition de la résilience	Page 4
Genèse du film	Page 5
Ce qu'en disent les textes internationaux	Page 5
Enjeux présentés dans ce film	Page 8
Ressources à exploiter / bibliographie	Page 8
<b>II. Vérifier la bonne compréhension du film</b>	Page 9
« Digérer » le film	Page 9
Cerner les enjeux	Page 9
<b>III. Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat</b>	Page 12
Annexe : qu'est-ce qu'un documentaire ?	Page 13

## Synopsis

Toto, 9 ans, vit à Bucarest avec ses sœurs Andreea et Ana-Maria. Depuis l'arrestation de leur mère pour trafic de drogue, et du fait de l'absence de leur père, les enfants roms sont laissés à la garde de leurs oncles dealers de drogue, mais surtout livrés à eux-mêmes. Dans cet univers malsain, entre séances de shoots et disputes, Toto et Andreea cherchent une voie pour s'en sortir. Et cela grâce à la bienveillance d'adultes tout autour d'eux qui savent les valoriser et les aimer. Le film pose avec justesse et délicatesse la question du maintien du lien parent-enfant lorsque le parent est en prison ou gravement défaillant.

## Les protagonistes du documentaire

- **Totonel (appelé Toto)** : 9 ans au moment du tournage du documentaire. Il voit bien que la situation n'est pas normale, et trouve refuge dans la pratique de la danse hip-hop qui lui ouvre des horizons plus positifs. Il vit avec ses sœurs dans une pièce d'une quinzaine de mètres carrés, sans eau courante. Des oncles toxicomanes et autres junkies du quartier viennent y faire du trafic de drogue et s'y piquer.
- **Ana-Maria** : 17 ans au moment du tournage du documentaire. Se laissant entraîner par ses oncles, elle commence le trafic de drogue. Arrêtée par la police, Ana-Maria est jugée puis passe quelques mois en prison. Dépendante de la drogue, elle se shoote devant son frère et sa sœur qui ne parviennent pas à l'arrêter. Ana-Maria refuse toute aide et dépérit tout au long du film.
- **Andreea** : 14 ans au moment du tournage du documentaire. Après des mois compliqués, et alors que sa grande sœur commence à vendre de la drogue, elle emmène Toto avec elle trouver refuge dans un foyer d'enfants. Andreea voit d'un mauvais œil l'implication de sa sœur dans le trafic de drogue puis sa dépendance à ces substances. Elle souhaite à la fois protéger Toto et sauver sa grande sœur. A certains moments du film, grâce au réalisateur qui lui laisse les rennes, c'est Andreea qui porte la caméra et filme comme elle l'entend pour raconter son histoire.
- **Petre-Siminica** : mère de Toto, Andreea et Ana-Maria. En 2007, alors que Toto a 5 ans, elle est condamnée à 7 ans de prison pour trafic d'héroïne. Depuis la prison, elle ne semble pas prendre beaucoup de nouvelles de ses enfants. Elle continue toutefois de réclamer de sortir de prison pour en avoir la garde. Mère défaillante, elle n'a pas conscience du quotidien que vivent ses enfants et du danger qui les entoure.

## I. Préparer la projection du film

### Avertissement

Toto et ses sœurs est un film douloureux, laissant passer un peu de lumière et une belle note d'espoir. Toutefois, certaines images du documentaire, notamment celles qui reflètent la cruelle réalité du quotidien de la fratrie, peuvent être difficiles.

Les élèves doivent en être conscients au préalable.

### Thématiques abordées

Droit à l'éducation

Droit de vivre avec ses parents

Droit d'être protégé contre la violence et l'exploitation

Droit à la santé et au bien-être

Intérêt supérieur de l'enfant

La capacité de résilience de l'enfant

### Repères

#### La Roumanie

20 millions d'habitants

Pays le plus pauvre de l'Union européenne

#### L'éducation

94 % des enfants sont inscrits à l'école primaire. La plupart des enfants non scolarisés sont roms. (Source banque mondiale).

#### Les abandons d'enfants en Roumanie

A la tête de la Roumanie de 1974 à 1989, Ceausescu imposa aux femmes d'avoir au moins cinq enfants afin de faire croître et rajeunir la population. A l'âge de trois ans, les enfants étaient « triés » : s'ils étaient en bonne santé ils avaient droit à la scolarité mais s'ils étaient fragiles ou handicapés l'Etat les « prenait en charge » dans des institutions insalubres où ils dépérissaient dans des lits à barreaux. A la chute de Ceausescu, **le système des orphelinats était entré dans les mœurs** et employait près de 10 000 salariés.

Malgré les efforts des associations et de l'Union Européenne, l'abandon d'enfants est resté d'actualité pour les parents les plus pauvres de Roumanie. En 2009, **10 000 enfants** ont été abandonnés.

(Source : [Associations Care et Solidarités Enfants Roumains Abandonnés](#))

## Chiffres

Selon l'Unicef, en Europe, **350 000 enfants** vivent loin de l'un de leurs parents, ou des deux, leurs parents étant partis travailler ailleurs dans l'Union Européenne. La Roumanie estime que ces « euro-orphelins » ne sont que 125 000.

D'après le [rapport](#) du commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, suite à sa visite en Roumanie en 2014 :

- 40% des enfants rroms ne seraient pas correctement alimentés
- Environ 6 000 enfants roumains vivent dans la rue.
- En 2013, 61 000 enfants roumains étaient sous la tutelle du système de protection de l'enfance. Ces enfants vivent dans des orphelinats, familles d'accueil ou institutions spécialisées.

## Éléments de contexte

### Les Rroms

« Rrom est un terme qui a été adopté par l'Union romani internationale pour désigner un ensemble de populations, ayant en commun une origine indienne, dont les langues initiales sont originaires du nord-ouest du sous-continent indien et constituant des minorités connues sous de nombreux exonymes. » (Définition Wikipédia).

Les termes « Rrom » et « Roumain » sont phonétiquement proches mais **« Rrom » est un terme d'origine indienne tandis que la langue roumaine est surtout issue du latin.** L'assimilation entre Rroms et Roumain vient aussi du fait que **c'est en Roumanie que l'on trouve la plus grande minorité rrom**, qui représente environ 1 800 000 personnes.

### L'héroïne

- L'héroïne provoque un **plaisir éphémère** mais très intense, un effet de relaxation et un apaisement des douleurs. Mais les effets secondaires sont nombreux : vomissements, somnolence, troubles de l'attention et de la mémoire... La dépendance peut s'installer très rapidement. Et en cas d'overdose ou d'association à l'alcool **le risque de décès est important.**
- L'héroïne peut être sniffée, fumée ou injectée par voie intraveineuse.
- En Roumanie un gramme d'héroïne vaut entre 34 et 35 euros.  
(Source : [Observatoire européen des drogues et des toxicomanies](#) et [Le Figaro santé](#))
- En Roumanie, **entre 14 000 et 21 000 personnes** vivent avec le VIH. ([Statistiques de l'UNICEF](#))

## Définition de la résilience

**La résilience** est la capacité d'un individu ou d'un groupe à surmonter de très grandes difficultés et à croître dans la vie. Il peut d'agir d'un traumatisme, de grande pauvreté, d'une maladie grave, d'un deuil lourd, ou d'autres problèmes. Au-delà de la résistance il s'agit **d'une capacité à reconstruire la vie, et parfois même à transformer un malheur en quelque chose de positif**, comme l'aveugle qui devient un excellent musicien.

## Genèse du film

Le réalisateur a suivi les enfants durant 14 mois, dans un quartier mal famé de Bucarest. Il ne savait pas comment toute cette histoire allait tourner. A force de passer du temps dans l'appartement de la fratrie, se faisant discret, il a réussi à faire oublier sa caméra. Ainsi, il capture des images aussi incroyables que choquantes (Toto qui essaie de dormir alors qu'il est 2h du matin et que des personnes se droguent et se piquent tout autour de lui). De temps en temps, le réalisateur Alexander Nanau laisse Andreea s'emparer de la caméra. Elle raconte ainsi, en filmant, ce qu'elle souhaite montrer.

Durant le film, les enfants sont accueillis dans une sorte de club pour enfants et adolescents. Outre du soutien scolaire, cette structure les accompagne pour sortir de la misère et quitter leur logement insalubre pour un foyer recueillant les enfants en grande difficulté.

## Ce qu'en disent les textes internationaux

**La Convention des Droits de l'Enfant**, adoptée le 20 novembre 1989 à l'ONU, a fêté ses 25 ans en 2014.

- **La Roumanie** a signé la Convention relative aux droits de l'enfant le 26 janvier 1990 et l'a ratifié le 28 septembre 1990.

**La Convention relative aux droits de l'enfant** est le premier traité international juridiquement contraignant concernant les droits des enfants. Elle définit leurs droits fondamentaux et aborde tous les aspects de la protection de l'enfance.

### Pourquoi une Convention relative aux droits de l'enfant ? (Extraits tirés du préambule)

- « Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales.
- Considérant qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,
- Ayant à l'esprit que, comme indiqué dans la Déclaration des droits de l'enfant, "l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance" ».

### Quels Etats se sont engagés à respecter la Convention ?

- La quasi-totalité des Etats membres de l'ONU ont signé et ratifié la CDE.
- Suite aux ratifications du Sud-Soudan et de la Somalie (en cours de validation) début 2015, seuls les Etats-Unis n'ont pas ratifié la Convention et n'en sont que signataires.

### Signer ou ratifier : quelle différence ?

- Un pays signataire signifie son accord avec le texte et s'engage à ne pas commettre d'actes contraires au traité.

- La ratification, qui intervient habituellement après la signature, oblige juridiquement le pays à respecter la Convention. Il doit alors en rendre des comptes tous les 5 ans devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

- **Le droit à un niveau de vie décent** est inscrit dans l'article 27 de la convention relative aux droits de l'enfant adoptée en 1989 à l'ONU :
  - « 1) Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un **niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.**
  - 2) C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant.
  - 3) Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en œuvre ce droit et **offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.**
  - 4) Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées en vue d'assurer le recouvrement de la pension alimentaire de l'enfant auprès de ses parents ou des autres personnes ayant une responsabilité financière à son égard, que ce soit sur leur territoire ou à l'étranger. En particulier, pour tenir compte des cas où la personne qui a une responsabilité financière à l'égard de l'enfant vit dans un Etat autre que celui de l'enfant, les Etats parties favorisent l'adhésion à des accords internationaux ou la conclusion de tels accords ainsi que l'adoption de tous autres arrangements appropriés. »
  
- **Le droit d'être protégé contre toute forme de violence** est inscrit dans l'article 19 de la convention relative aux droits de l'enfant :
  - 1) « Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.
  - 2) Ces mesures de protection doivent comprendre, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir **l'appui nécessaire à l'enfant** et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire. »

- Le **droit de vivre avec ses parents** est inscrit dans l'article 9 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

« 1) **Les Etats parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré**, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Une décision en ce sens peut être nécessaire dans certains cas particuliers, par exemple lorsque les parents maltraitent ou négligent l'enfant, ou lorsqu'ils vivent séparément et qu'une décision doit être prise au sujet du lieu de résidence de l'enfant.

2) Dans tous les cas prévus au paragraphe 1 du présent article, toutes les parties intéressées doivent avoir la possibilité de participer aux délibérations et de faire connaître leurs vues.

3) **Les Etats parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.**

4) Lorsque la séparation résulte de mesures prises par un Etat partie, telles que la détention, l'emprisonnement, l'exil, l'expulsion ou la mort (y compris la mort, quelle qu'en soit la cause, survenue en cours de détention) des deux parents ou de l'un d'eux, ou de l'enfant, l'Etat partie donne sur demande aux parents, à l'enfant ou, s'il y a lieu, à un autre membre de la famille les renseignements essentiels sur le lieu où se trouvent le membre ou les membres de la famille, à moins que la divulgation de ces renseignements ne soit préjudiciable au bien-être de l'enfant. Les Etats parties veillent en outre à ce que la présentation d'une telle demande n'entraîne pas en elle-même de conséquences fâcheuses pour la personne ou les personnes intéressées. »

- Les conditions dans lesquelles une autorité compétente peut décider de **séparer un enfant de ses parents** sont définies dans l'article 9 de la convention relative aux droits de l'enfant :

1) « Les Etats parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Une décision en ce sens peut être nécessaire dans certains cas particuliers, par exemple lorsque les parents maltraitent ou négligent l'enfant, ou lorsqu'ils vivent séparément et qu'une décision doit être prise au sujet du lieu de résidence de l'enfant.

2) Dans tous les cas prévus au paragraphe 1 du présent article, toutes les parties intéressées doivent avoir la possibilité de participer aux délibérations et de faire connaître leurs vues.

3) Les Etats parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant. »

- Le **droit à l'éducation** est inscrit dans l'article 28 de la convention relative aux droits de l'enfant :

« 1) Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;

b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;

c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;

d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;

e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

2) Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.

3) Les Etats parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement. »

## Enjeux

- L'enfant a besoin d'un **environnement protecteur** pour se développer : cet environnement doit exclure la violence physique et morale et inclure le bien-être matériel et émotionnel de l'enfant pour que celui-ci puisse suivre sans obstacle les étapes de développement nécessaires à son âge.
- Face à des grandes difficultés dans la vie, l'enfant a la capacité de surmonter les épreuves et de se reconstruire : cela s'appelle **la résilience**. Avoir un but, une passion, et grandir encouragé par le regard bienveillant et l'amour inconditionnel d'un tiers favorise la résilience.
- Pour Toto et ses sœurs, la **misère matérielle** dans laquelle ils vivent se double d'une **misère morale**.
- Le film pose de manière très fine la question du **maintien du lien parent-enfant** lorsque le parent est incarcéré. Comment maintenir ce lien ? Dans quels cas est-il préférable que l'enfant ne conserve pas de contacts avec ses parents ? La vie en famille est-elle toujours souhaitable ?
- Certains adolescents, comme Andreea, portent de lourdes responsabilités dans leurs familles ou leur fratrie. Lorsqu'ils parviennent à assumer un rôle qui ne devrait pas être le leur, la situation semble plus stable, et la nécessité d'agir en paraît moins urgente. Pourtant, ces **enfants et adolescents chefs de famille** se trouvent privés de leur enfance, de leur adolescence.

## Ressources à exploiter

[Bande-annonce](#) en VO sous-titrée anglais

[Critique du film](#) par Olivier Beuvelet, professeur d'esthétique de l'image à la faculté Paris III Sorbonne Nouvelle.

[Rapport](#) de Nils MUIŽNIEKS, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, suite à sa visite en Roumanie en 2014.



[Dossier de presse](#) des associations *Care* et *Solidarités Enfants Roumains Abandonnés* sur les enfants abandonnés en Roumanie, 2009

[Fiches](#) du *Figaro Santé* sur l'héroïne

[Page](#) sur la Roumanie de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies

[Statistiques](#) de l'UNICEF sur la Roumanie

*Droits de l'enfant et résilience. Deux approches fécondes qui s'enrichissent mutuellement.* Les cahiers du BICE, Genève, 2009 ([commander un exemplaire sur le site du BICE](#))

*La résilience ou le réalisme de l'espérance : blessé, mais pas vaincu.* Les cahiers du BICE, Genève, 2009 ([commander un exemplaire sur le site du BICE](#))

*Les droits de l'enfant racontés aux enfants*, ouvrage collectif du BICE, Paris, 2005.

Texte de la [Convention relative aux droits de l'enfant](#).

Fiche pédagogique du film *I am Kuba*, projeté au festival *Enfances dans le monde 2015*, qui aborde le phénomène des « euro-orphelins ». A télécharger sur le site du festival [www.enfancesdanslemonde.com](http://www.enfancesdanslemonde.com)

DEKEUWER-DEFOSSEZ, Françoise. *Les droits de l'enfant*. Collection Que sais-je, Presses universitaires de France, 2010.

LAUDE, Anne ; MATHIEU, Bertrand ; TABUTEAU, Didier. *Le droit à la santé*. Presses universitaires de France, 2009.

PILON, Marc ; MARTIN, Jean-Yves ; CARRY, Alain (Dir.). *Le droit à l'éducation. Quelle universalité ?* Editions des archives contemporaines, 2010.

GERMAIN, Christian ; JARDE, Olivier. *L'enfant et ses droits au cœur de la famille*. Editions Jean-Claude Gawsewitch, 2009.

## II. Vérifier la bonne compréhension du film

### « Digérer » le film

L'enseignant pourra interroger ses élèves en utilisant les questions ci-dessous.

- 1) Quelles images vous ont le plus marqué ? Pourquoi ?
- 2) Considérez-vous que ce documentaire est un film violent ? Si oui, où cette violence se loge-t-elle ?
- 3) Quelles images du film évoquent le droit à la santé et le droit au bien-être ?
- 4) Quelles images de ce film évoquent le droit à l'éducation ?

### Cerner les enjeux

Le texte grisé correspond aux réponses que les élèves doivent trouver eux-mêmes à partir de ce qu'ils ont vu dans le film.

- 1) De quoi Toto et ses sœurs manquent-ils au quotidien d'un point de vue matériel ?

- 2) Dans le film, le professeur de danse explique « de la même manière que vous avez besoin d'un papa et d'une maman, vous avez besoin de vos camarades de classe. » A ces mots, Toto et Andreea se regardent, et Andreea essuie une larme.  
Outre les aspects matériels, de quoi la fratrie manque-t-elle ?
- 3) Malgré l'absence des parents et l'irresponsabilité des oncles à qui la fratrie a été confiée, certains adultes veillent sur les enfants. Qui sont-ils ?
- institutrice de Toto
  - voisins qui donnent de l'eau à la fratrie
  - éducateurs du club qui encouragent, proposent du soutien scolaire et des activités permettant aux enfants de retrouver, le temps d'un cours de danse, une vie d'enfant.
- 4) Dans quelle mesure les conditions de vie de Toto, Andreea et Ana-Maria peuvent-elles empêcher leur développement d'enfant ou d'adolescent ?
- Mauvaises conditions d'hygiène et malnutrition qui peuvent entraîner des problèmes de santé
  - Changement de lieu d'hébergement
  - Absence d'habitudes ou de cadre de vie pouvant être sécurisants
  - Manque d'espace et de bonnes conditions pour faire ses devoirs.
  - Difficulté à se construire une identité, à avoir confiance en soi lorsque personne ne veille sur soi et ne transmet de l'amour ou de l'attention.
- 5) Quelles images ou scènes du film vous montrent que Toto et Andreea sont encore des enfants ?
- Envie d'aller dormir chez une amie
  - Besoin de jouer (puzzles, jeux dans la neige)
  - Enfants qui jouent à saute-mouton dans la rue
  - Grimaces devant la caméra
  - ...
- 6) Pour quelles raisons peut-on dire que l'enfance de Toto et de ses sœurs n'est pas digne ?  
A la lumière du [texte simplifié de la Convention des droits de l'enfant](#), énoncez les droits de l'enfant qui sont bafoués dans la situation de cette fratrie.
- 7) Apprendre à lire et à écrire constitue une grande chance pour les enfants.  
- Est-ce suffisant pour considérer que leur droit à l'éducation est respecté ?  
- Comment définiriez-vous l'éducation ?
- 8) Le droit à la santé consiste-t-il à être en bonne santé ? A avoir accès aux soins ? A ne pas subir de situations dangereuses pour la santé ?

- 9) Ana-Maria est arrêtée pour trafic de drogue, et finalement relâchée au bénéfice du doute car les preuves de sa culpabilité sont insuffisantes.
- Bénéficie-t-elle d'un accompagnement suite à cette procédure judiciaire ?
  - Une approche plus globale de la situation aurait-elle été bénéfique ?
  - Quelles solutions auraient pu être mises en place pour éviter qu'Ana-Maria ne devienne elle aussi droguée ?
- 10) Quelles images du film révèlent qu'Andreea occupe un rôle de chef de famille qui ne devrait pas être le sien ?
- 11) La capacité d'un enfant ou d'un adolescent à se construire ou à se reconstruire malgré des traumatismes et de lourdes difficultés s'appelle la résilience. Remplissez le tableau de la page suivante.
- L'enseignant donne aux élèves les intitulés des deux colonnes ainsi que la ligne d'exemple. Le texte grisé correspond aux réponses que les élèves doivent trouver eux-mêmes.

#### Contextes de résilience

<b>A quels problèmes la fratrie est-elle confrontée ?</b>	<b>Comment la capacité de résilience des enfants s'exprime-t-elle ?</b>
Exemple : Appartement qui devient un squat couvert de seringues usagées	Enfants qui cherchent à ranger et nettoyer pour retrouver un cadre de vie plus digne. Andreea essaie d'être coquette, fait attention à elle.
Misère matérielle, manque du nécessaire indispensable pour vivre.	Bricolage, demande d'aide aux voisins pour avoir de l'eau.
Toto privé de son enfance	Il trouve refuge dans la danse et participe à des concours.
Andreea chef de famille qui tente de veiller sur son frère tout en essayant de retenir sa grande sœur de sombrer dans la drogue.	Elle décide de sortir de cet enfer, de ne pas subir mais de choisir sa vie, et trouve refuge avec Toto dans un foyer d'enfants en danger.
Absence d'adultes de la famille capables de veiller sur eux et de les protéger.	Assiduité au « club d'activités », rattrapage du retard scolaire. Acceptation d'une solution consistant à quitter le logement familial pour rejoindre un foyer d'enfants.
...	....

- 12) La Convention des droits de l'enfant stipule que l'enfant a le droit de connaître ses parents, de vivre avec eux, sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant (négligence, maltraitance).
- A votre avis, pourquoi est-il si important qu'un enfant puisse connaître ses parents et, dans la mesure du possible, vivre avec eux ?
  - Lorsque les parents sont défailants, comme c'est le cas dans le film, pour quelles raisons les services d'aide à l'enfance encouragent-ils le maintien du lien parent-enfant ?

- Dans quelles situations n'est-il à votre avis pas souhaitable de maintenir ce lien ?

13) Lorsque la maman de Toto, Andreea et Ana-Maria sort de prison, elle souhaite garder ses deux cadets avec elle et retourner vivre dans le même logement que celui qu'elle a laissé 7 ans auparavant. Or, Toto et Andreea vivent désormais dans un foyer-refuge.

- Pourquoi Andreea ne souhaite-t-elle pas retourner vivre avec sa mère ?

- Les raisons de Toto sont-elles les mêmes ?

- Dans quelle mesure cette sortie « sèche », c'est-à-dire sans préparation ni accompagnement pour réhabiliter l'ancien détenu, est-elle problématique pour les enfants ? Et pour la mère ?

- Comment respecter l'intérêt supérieur de l'enfant dans cette situation compliquée ? Auriez-vous une solution à proposer ?

### **III. Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat**

L'enseignant pourra approfondir la réflexion. Voici quelques pistes possibles :

1) Un euro-orphelin est un enfant dont les parents ont émigré à l'étranger dans un pays de l'Union Européenne pour un temps non déterminé afin de trouver du travail, le laissant dans son pays d'origine en le confiant à un membre de la famille, à un voisin ou parfois même seul. Ce phénomène est observé dans plusieurs pays d'Europe.

- Etudiez le phénomène des euro-orphelins : recherchez des définitions et des chiffres.

- De quelle manière le lien parent-enfant peut-il être maintenu ?

- Quelles conséquences sociologiques peuvent-elles être observées dans le cas de fratrie « euro-orphelines » ?

- La Roumanie est concernée par ce phénomène. Elle a récemment pris des mesures pour encadrer ces pratiques visant à laisser ses enfants seuls quelques mois. Recherchez en quoi consistent ces dispositions ? Qu'en pensez-vous ?

2) A la lumière du texte complet de la convention relative aux droits de l'enfant, proposer aux élèves d'effectuer des recherches sur les étapes et dispositifs de placements des enfants en France ainsi que sur les différentes autorités qui interviennent. L'intérêt supérieur de l'enfant est-il pris en considération ? Les droits de l'enfant vous semblent-ils respectés ?

3) Toto exprime grâce au hip-hop sa joie de vivre, sa joie de jouer comme un enfant et son envie de grandir.

- Dans quelle mesure l'expression artistique permet-elle d'extérioriser ses émotions ?

- Pourquoi l'art peut-il contribuer à la résilience d'un enfant ou d'un adulte face à une situation difficile ou un passé douloureux ?

## Qu'est-ce qu'un documentaire ?



### Définition du documentaire

- Film visant à **faire connaître** un pays, un peuple, un artiste, une technique, etc. (définition Larousse).
- **Le documentaire a pour sujet la réalité et non une histoire inventée.**  
Les personnes filmées ne sont pas des acteurs, **elles ne jouent pas un rôle.**
- « Il diffère de la fiction dans la mesure où il a généralement un but informatif [...] Le documentaire se propose [...] à partir de prises de vues (et sons) considérées comme des documents, de **se référer au réel**, de le restituer sur l'écran et, éventuellement, de **l'interpréter**. »  
([Fiche sur le documentaire](#))
- Un documentaire est créé à partir de personnages réels et de leur histoire.
- Un documentaire se construit par les **choix narratifs** du réalisateur.
- Le documentaire peut se construire comme une démonstration, il embrasse alors un grand nombre de personnes, mais il peut également suivre sur une longue durée quelques personnes spécifiques.

### Tournage et montage

- Le réalisateur filme un certain nombre de faits réels, **ces scènes ne sont pas jouées.**
- Ensuite, il **sélectionne** les scènes qui construiront le documentaire. Cette sélection est indispensable car le réalisateur ne peut pas garder toutes les scènes filmées.
- Le documentaire peut être ponctué d'interventions de **spécialistes** qui appuient les propos du réalisateur. Il peut également contenir des **documents informatifs** comme des graphiques.
- Des **musiques d'ambiance** peuvent être ajoutées lors du montage final afin d'apporter de l'émotion aux scènes.

## La voix off

- Présente dans bon nombre de documentaires, la voix off peut avoir pour objet de préciser la situation au spectateur ou de révéler la subjectivité du réalisateur ou des personnes filmées. Elle peut servir de *base narrative pour l'exposition des faits*. ([Fiche sur le documentaire](#))
- La voix off est enregistrée indépendamment du tournage des scènes, après les premières étapes de montage.
- L'absence de voix off peut signifier la volonté pour le réalisateur de laisser les images et les personnages parler d'eux-mêmes.

## Quelles différences entre documentaire et reportage ?

Le documentaire est une **œuvre artistique** où le réalisateur fait des choix d'auteur : façon de filmer, rythme, musique. Le reportage est quant à lui une œuvre informative où le journaliste suit la ligne éditoriale du média pour lequel il travaille.

« - Dans les reportages et magazines, les personnages filmés sont objets. C'est-à-dire traités comme des matériaux informatifs. Ils sont présents dans l'image principalement pour l'information qu'ils portent ou apportent : dans l'apparence de leur comportement sociétal, dans leur démarcation du quotidien ou par la parole qu'ils délivrent en tant qu'acteurs ou témoins d'une situation particulière... - Dans les documentaires, les personnages filmés sont **sujets**. C'est-à-dire traités dans la compréhension de leur subjectivité et des interrelations complexes qui se tissent entre celle-ci, l'auteur et le spectateur potentiel. » ([Source : surlimage.info](#))

Autrement dit, dans un documentaire, les personnes filmées peuvent faire évoluer le point de vue du réalisateur sur le sujet. C'est rarement le cas dans un reportage, notamment car le journaliste passe moins de temps avec les personnes filmées. Un réalisateur de documentaire passe parfois plusieurs années immergé dans son sujet.

## Pourquoi des documentaires au festival Enfances dans le monde ?

- Les documentaires que nous présentons ce sont d'**extraordinaires histoires vraies**. Pour filmer la vie réelle, les réalisateurs ont vécu au quotidien avec les personnes qu'ils ont filmé ce qui leur a permis de capter des moments incroyables.
- Au BICE, nous apprécions cette forme cinématographique car elle est particulièrement à même de sensibiliser le grand public à la réalité des droits des enfants.
- C'est un défi pour un réalisateur que de miser sur la réalité incertaine sans prédéfinir de scénario : lorsqu'il débute le tournage, **le réalisateur ne connaît pas la fin**. Et il parvient à **se faire oublier** auprès des personnes qu'il filme afin de montrer vraiment la réalité.

Liens pour aller plus loin :

- [Fiche sur le documentaire](#), *Collège au cinéma*, Albain Michel Ikomb
- Article [Le documentaire télévisé : les enjeux d'une définition controversée](#), Sophie Barreau-Brouste, sociologue, spécialiste de la culture et des médias, *ina expert*